

D é f i n i t i o n

ADESCO : Association de Développement Communal.

Organisation de base communautaire au niveau cantonal. Légalement constituée, elle compte 16 membres, élus par la communauté, tous les 3 ans.

Animateur communautaire :

Leader élu par la communauté qui dirige et forme les familles de son groupe travail.

Association de Producteurs Agropastorale :

Union de petit agriculteur qui s'adonne à la fois à l'agriculture et à l'élevage et travail dans un but commun. Légalement constituée, elle soutient la planification, la production et la commercialisation de la production agropastorale locale.

Canton :

Subdivision territoriale. Le canton regroupe plusieurs hameaux géographiquement proches d'une même municipalité.

Communautaire :

Qui concerne la communauté.

Communauté :

Groupe social dont les membres vivent ensemble ou partagent des caractères, des intérêts communs.

Crédit en espèce :

Effet multiplicateur. Capital de départ remis par le projet à une famille sous forme de prêt animal où végétal qui s'engage à redonner l'équivalent de qu'elle a reçue à une autre famille de sa communauté après reproduction où production.

Diagnostic Rural Participatif :

Identification collective de la communauté de ses besoins dans les domaines socioéconomiques et environnementaux.

Extension communautaire :

Action communautaire de transfère méthodologique des savoirs et savoir-faire d'une personne à une autre personne.

Hameau :

Groupe communautaire isolé à la campagne.

Microrégion :

Subdivision territoriale. La microrégion est composée d'un regroupement de municipalité d'un même département.

Municipalité :

Territoire géré par une organisation politico-administrative locale.

Plan Opérationnel Annuel :

Projet de développement communautaire socioéconomique et environnemental, élaboré par la communauté qui planifie les actions à mener dès la première année.

Plan Stratégique Communal Quinquennal :

Projet de développement communautaire socioéconomique et environnemental, élaboré par la communauté qui planifie les actions à mener dans les cinq prochaines années.